LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTÉ

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le samedi 16 septembre 2023 à 10h00

au Restaurant ‘‘La Table de Nicolas » - Patinoire Lafayette
5 rue Louis Garnier – 25000 Besançon

Le samedi 16 septembre **2023**, à 10h00, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant ‘‘La Table de Nicolas » – Patinoire Lafayette, 5 rue Louis Garnier à Besançon, sur convocation écrite (courriel) de la Secrétaire Générale, Mme Catherine DEMOLY.

Cette réunion est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

Présents : Jean VIEILLE-PETIT, Bernadette PONTET, Catherine DEMOLY, Michel HINTZY, Roland KELLER, Pascal MILLET, Mesut KARSILAYAN, Fernand PACHECO, Carlos DOS SANTOS, Jacques LAUNAY, Olivier THEULIN, Éric METTEY.

Excusés : Jacques PRUNIAUX, Serge SUIF, Pierre VIVIER, Olivier ROUSSELET, Aline BLANC, Thierry BAUGEY

Le Président ouvre la séance à 10h15 et, le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l’ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l’ensemble de ses membres :

En préambule, le Président fait lecture de la lettre de remerciement envoyée par Mélodie Bailly-Salins dont la Ligue a pris en charge une partie des coûts.

1. **Lancement de la saison 2023 - 2024 :**

Fernand Pacheco rend compte de la réunion de la CGS du 26 août. Le calendrier proposé n’a pas été modifié et accepté. 2 nouvelles épreuves ont été ajoutées cette année : Rimfire et ISR.

La section Tir des Douanes a été dissoute car les tireurs adhérents participaient à des matchs franco-suisses. Les modalités de compétitions ont évolué, autorisant les tireurs à utiliser leurs armes de service ; ils n’ont donc plus besoin d’être licenciés FFTir.

Les matchs Franche-Comté – Jura suisse pourraient être relancés sur des épreuves de 50m et 10m. Auparavant ils se déroulaient en Franche-Comté et dans le Jura suisse, à Porrentruy et Sainte-Suzanne (CH).

Olivier Theulin présente sa démission du Comité Directeur. Il quittera son poste de RFL dès qu’un remplaçant aura candidaté.

Pour rappel, le RFL doit obligatoirement être titulaire d’un Brevet d’État de 1er niveau. La candidature sera ensuite présentée à la FFTir. En attendant, il assurera l’organisation et

l'animation des formations Ligue pour la saison 2023-2024. Le Président se charge de contacter les personnes répondant à ces critères de sélection pour les solliciter.

2. **Aides aux clubs : bilan 2022 - 2023 et modalités de reconduction** :

Pascal Millet présente les nouvelles demandes des Clubs.

Pour l'association des 4 Cibles de Plancher-Bas, un complément d'aide va être envoyé, suite à un premier versement d'aide qui se devait d'être complété

Le Club ST Saint-Vitois a demandé par téléphone au Président de la Ligue si sa demande d'aide avait été acceptée. Or, à ce jour, aucune demande par mail ou courrier n'a été reçue ces derniers mois. Pascal va recontacter le club pour que les mails et factures (achat d'armes pour l'école de tir) lui soient renvoyés. Elles devront être datées (lors de l'envoi initial) d'avant le 31 mai.

Bilan pour la saison 2022-2023 : 44.000€ ont été versés pour les aides ordinaires et 30.000€ pour l'aide exceptionnelle accordée à la ST Lons le Saunier (cibles électroniques 200m).

Certains clubs investissent de plus en plus dans des équipements de protection, d'alarme, de badgeuses. La Ligue ouvre désormais la prise en charge de ce type d'investissement. Pascal modifiera donc la liste des équipements éligibles en y ajoutant « équipements de sécurité (alarme, caméra, badgeuses).

Pour la saison 2023 – 2024, les modalités d'attribution et les montants des aides ordinaires aux clubs sont reconduits (1.500€ / an).

Pour rappel, les clubs doivent respecter certains affichages dans leurs locaux : certificat d'assurance et liste des bénévoles encadrant avec leur niveau de diplôme.

3. **Préparation de l'AG du 12 novembre 2023 et détermination de l'ordre du jour :**

Elle se tiendra cette année à l'hôtel restaurant le Louisiane à Andelnans.

Choix du menu :

- Trilogie marinade en timbale saumon avocat œuf
- Roti de veau haricots verts et gratin dauphinois
- Gâteau chocolat

Un chèque de caution de 40€ / personne sera demandé aux clubs, afin de confirmer leur participation. Ils seront envoyés à Roland qui gère le suivi des inscriptions.

Ordre du jour de l'AG ordinaire :

- Accueil
- Rapport moral du Président
- Bilan sportif
- Bilan financier
- Rapport des commissions

4. Questions diverses :

Carlos DOS SANTOS annonce au Comité sa démission de la Présidence du Club de Morez.

Match triangulaire :
La sélection des tireurs se fait en fonction des résultats obtenus aux précédentes compétitions. Il y a une interrogation sur certains tireurs convoqués mais qui n'ont pas participé aux régionaux.
Sur 6 tireurs juniors contactés, 3 ont répondu présent.
En cadets, 4 tireurs OK
En minimes carabine, 3 tireurs OK
En minimes pistolet, 3 tireurs OK

Fernand PACHECO propose donc d'emmener à Volmerange 8 tireurs, au lieu des 6 indispensables. Le Comité valide sa proposition. 3 minibus sont nécessaires ; un partira du Jura, les deux autres du Nord Franche-Comté. Les adultes accompagnateurs : Pierre, Pascal, Fernand et Céline, Carlos et Rachel.
Pour le match, 5 paniers garnis d'une valeur unitaire de 100€ étaient commandés pour être offerts à l'autre Ligue régionale. Le Comité propose de maintenir ce montant pour cette année.

Vente du groupe électrogène de la Ligue : il sera proposé à la vente à tous les clubs par mail par Pascal. Il rappellera également qu'un reliquat de matériel de ciblerie est encore disponible à la vente et que les clubs qui les ont réservés doivent absolument venir les chercher avant l'AG du 12 novembre 2023.
L'objectif est de libérer les garages pour pouvoir clôturer la location. Un ferrailleur pourrait être intéressé par le matériel non distribué.

Championnats régionaux 10m : Pascal Millet évoque la possibilité, pour le club de Pontarlier, d'accueillir les régionaux 10m en carabine (pas en pistolet). En effet, en 2018, la Ligue avait validé le fait que les clubs équipés de plus de 20 cibles électroniques. Les régionaux se déroulent sur 2 week-ends, carabine et pistolet confondus mais obligatoirement sur le même club pour faciliter les déplacements des compétiteurs et la gestion sportive (ISIS). La candidature de Pontarlier ne peut être retenue car ne pouvant pas accueillir les 2 catégories (pistolet + carabine). En effet, le club ne dispose pas de 20 posts identiques au pistolet (gestion du pistolet Vitesse).

Pratiques de tir non sportives : Le président rappelle que la FFTir sanctionnera sévèrement les clubs et tireurs pratiquant des disciplines interdites (cibles silhouettes humaine, déplacements avec holster – hors TSV …). Il demande qu'on lui fasse part de ce type de faits si les membres du Comité en avaient connaissance, afin d'éradiquer ces pratiques non sportives.

Jeux Olympiques 2024 : pour le CNTS, des frais d'équipements sont demandés par le COJOP (tribunes, climatisation à 21° pour le para tir par ex.). Certains achats seraient provisoires (climatisation) voire inutiles (gazon naturel), d'autres pérennes (versés par l'ANS). Le Comité de la FFTir étudie l'intérêt et le coût des différentes dépenses.

Carnets de tir : la FFTir n'en fournit plus. Il faut mettre à jour le document Excel (bon de commande) disponible sur le site web de la Ligue. Les carnets ne sont plus obligatoires même pour une première demande de détention à la Préfecture.
Les avis verts seront distribués lors de l'AG de la Ligue.

Mérites fédéraux : Fernand PACHECO a constaté que Georges Mourand n'avait jamais reçu cette distinction.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 12h30.

Fait à Besançon, le 16 septembre 2023

Le Président,

Jean VIEILLE-PETIT

La Secrétaire Générale

Catherine DEMOLY